

PRENEZ NOTE QUE L'ABONNEMENT AU SERVICE COMPORTE DE VOTRE PART L'ACCEPTATION DES PRESENTES SANS RESTRICTION.

1. Définitions

Pour les fins des présentes, les expressions et termes suivants ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, la signification suivante :

Client : signifie le titulaire du compte ou tout autre utilisateur de celui-ci. C'est le titulaire du compte qui est le seul responsable de l'utilisation du Service et du paiement de tous les frais au Fournisseur.

Convention : signifie le contrat de service pour accéder au réseau Internet grâce aux connexions Haute Vitesse ou intermédiaire intervenu entre le Client et le Fournisseur. Ce contrat inclut i) les conditions et modalités reproduites ci-après ainsi que celles qui sont indiquées sur notre site à l'adresse www.sogetel.com, ii) toutes les conventions de licence relatives aux logiciels de navigation, de courrier électronique et de groupes de discussion décrites et rendues accessibles en rapport avec le Service, iii) tout formulaire fourni par le Fournisseur notamment les formulaires pour adhérer au paiement préautorisé, celui intitulé : *Entente de service Internet*, le Code de protection de la vie privée et tout autre document déclaré comme faisant partie intégrante du présent contrat.

Fournisseur : signifie Sogetel inc.

Installation standard :

a) sur réseau filaire : Signifie l'installation de la connexion pour accéder à Internet et ne comprend que ce qui suit : (i) le déplacement de l'installateur pour le branchement à la ligne téléphonique et les modifications au réseau interne téléphonique du Client jusqu'au dispositif de raccordement et ce, seulement si besoin est; (ii) l'activation du service et le branchement au central et (iii) la fourniture du modem et des filtres téléphoniques (maximum de trois filtres);

b) sur réseau sans fil : Signifie l'installation de la connexion pour accéder à Internet et ne comprend que ce qui suit : (i) l'installation d'une antenne sur une structure approuvée à une hauteur pouvant varier entre 3 mètres et 15 mètres au-dessus du sol et là où le signal est maximal; (ii) le raccordement à l'antenne d'un câble RJ45 externe (la longueur de ce câble ne sera pas supérieure à 100 mètres) et son acheminement dans la maison jusqu'au bloc d'alimentation; (iii) la fourniture et l'installation du matériel requis pour assurer la mise à la terre efficace de l'antenne; (iv) vérification de la synchronisation du signal.

Service : signifie la connexion Internet Haute Vitesse ou la connexion intermédiaire.

2. Objet de la Convention

Sous réserve des termes et conditions des présentes, le Fournisseur fournit au Client qui accepte le type de connexion qu'il a choisi pour accéder à Internet. Cependant, le Fournisseur n'est pas tenu d'offrir le Service si sa technologie ne lui permet pas ou s'il ne dispose pas des équipements nécessaires pour le faire.

3. Description du Service

Peu importe le type de connexion et le forfait choisi, le Service inclut :

- Une installation standard;
- Un accès au réseau Internet;
- Un temps d'utilisation illimité;
- Une ligne téléphonique libre en tout temps;
- Une limite pour la consommation de la bande passante;
- Un service de courrier électronique;
- Un espace disque sur serveurs pour les pages personnelles;
- Une (1) adresse IP dynamique;
- Le filtrage antipollurriel;
- Le filtrage antivirus;
- Des outils Web pour vérifier la consommation du Client;
- Le support technique décrit au paragraphe 17;
- Un modem (pour la connexion sur réseau filaire seulement) ;
- Antenne et bloc d'alimentation (pour la connexion sur réseau sans fil seulement).

Chaque forfait peut inclure d'autres services. Ceux-ci sont offerts en option moyennant le paiement de frais additionnels.

4. Type de réseau

Le Fournisseur se réserve seul le droit de déterminer le type de réseau utilisé pour offrir ses Services. Celui-ci diffère selon la région géographique desservie. Il peut être de type filaire ou de type non filaire. Conditionnellement au type de réseau utilisé dans le secteur du Client, des conditions particulières peuvent s'appliquer.

5. Autorisation préalable

Le Client qui est locataire des lieux où sera fourni le Service est responsable d'obtenir du locateur une autorisation pour l'installation des équipements du Fournisseur. Par conséquent, il est le seul responsable de tous les dommages qui pourront survenir aux lieux loués et à l'immeuble du locateur et de ce fait, tient le Fournisseur indemne de toutes réclamations. Advenant que le locateur demande au Fournisseur de retirer ses équipements, le Client s'engage de plus à rembourser à ce dernier toutes les dépenses encourues pour l'installation et la fourniture du Service et les frais de résiliation prévus à l'article 20.

6. Durée du contrat et ses renouvellements

La durée de la Convention est précisée sur le formulaire *Entente de service*. Elle entre en vigueur à la date de la mise en service. Cette date figure sur ce même formulaire qui est transmis au Client lors de son abonnement. À son échéance, à moins que le Client ne décide d'y mettre fin et sous réserve du paragraphe 28, la Convention se renouvelle automatiquement par période mensuelle selon les termes et conditions décrits sur notre site à l'adresse suivante www.sogetel.com.

Dans le cas où le Client aurait un contrat à terme fixe et qu'il décide de mettre fin à la Convention avant la fin de celle-ci, il est tenu d'aviser le Fournisseur et de se soumettre aux conditions du paragraphe 20.

7. Normes minimales

Pour accéder et utiliser le Service, le Client doit configurer les logiciels nécessaires à la connexion et fournir un système informatique qui satisfasse tout au moins aux normes minimales actuellement nécessaires. Celles-ci changent fréquemment. Conséquemment, l'équipement informatique du Client peut cesser d'être adéquat. Il a donc la responsabilité de s'assurer que son système informatique réponde aux normes minimales en tout temps. Celles-ci sont disponibles sur notre site www.sogetel.com

8. Courrier électronique

Durant toute la durée de la Convention, le Client s'engage à ne pas utiliser le courrier électronique pour envoyer des messages en vrac non sollicités. Il lui est également interdit de contrefaire, de modifier ou de retirer les en-têtes de courrier électronique. Le Client ne peut, en aucun temps, utiliser le courriel pour usurper l'identité d'une autre personne. Le Fournisseur n'est pas responsable du réacheminement du courrier électronique envoyé à un compte qui a été suspendu ou résilié. Ce message électronique est alors retourné à l'expéditeur. En aucun temps, le Client ne peut louer des adresses de courrier électronique à des tiers.

9. Logiciels et documentation

Les logiciels et la documentation que le Fournisseur met à la disposition du Client pour l'utilisation du Service demeurent la propriété de leur auteur. L'utilisation que le Client fait des logiciels ou de la documentation fournis ou mis à sa disposition est assujettie aux conditions énoncées dans la convention de licence y afférent. Le Client doit lire attentivement cette convention de licence et accepter les modalités avant de procéder à l'installation du logiciel ou d'utiliser la documentation fournie.

10. Équipements

Tout le matériel et les équipements fournis au Client par le Fournisseur pour sa connexion demeurent la propriété exclusive de ce dernier. Le Client s'engage à ne pas les endommager, transformer, hypothéquer, vendre, transférer, louer, grever d'une charge ou les céder, en tout ou en partie. À la fin de la Convention ou de sa résiliation, le Client doit, à ses frais et à ses risques, remettre au Fournisseur tous les équipements et matériels qu'il a

fournis sauf ceux devant être récupérés sur place par ce dernier. Le Client assume tous les risques de vol, d'endommagement ou de destruction de ces équipements et matériels jusqu'à ce que le Fournisseur les ait repris en sa possession. Si dans les quinze (15) jours de la fin de la Convention ou de sa résiliation, le Fournisseur n'a pas reçu les équipements et matériels associés au service à son siège social, des frais seront facturés au Client. Ces frais équivalront à la valeur de remplacement des équipements et du matériel plus les taxes applicables. Ils s'ajoutent, s'il y a lieu, aux frais de résiliation prévus au paragraphe 20 des présentes.

Le Client convient d'utiliser les équipements et le matériel avec soin, prudence et diligence, à les maintenir en bon état de fonctionnement, à les utiliser uniquement pour les fins auxquelles il sont destinés et à ne leur faire subir aucune modification ou altération. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client n'a pas le droit de modifier ou d'altérer les équipements et le matériel ni de les déplacer. En cas de défectuosité de ceux-ci, le Fournisseur et ses mandataires autorisés sont les seuls habilités à effectuer les réparations.

11. Adresse IP

Les adresses IP enregistrées et attribuées au Client par le Fournisseur sont la propriété de ce dernier. Le Client est autorisé à les utiliser uniquement pendant la durée de la Convention. Les adresses IP peuvent changer à toutes les fois que le modem ou que l'ordinateur est mis hors tension ou en tout autre temps sans préavis. Le Fournisseur n'est aucunement responsable des réclamations, des dommages, des pertes ou des frais découlant de tout changement d'adresse IP ou de ce qui y est relatif.

12. Activité illégale

Le Service doit être utilisé dans le cadre d'activités légales. La diffusion de matériel qui viole les lois, règlements, ordonnances internationaux, nationaux et provinciaux est interdite.

13. Responsabilité du Fournisseur

Le Fournisseur n'est aucunement responsable des activités du Client sur Internet.

Compte tenu de la complexité mondiale du réseau Internet, de l'afflux d'internautes à certaines heures, du matériel, des logiciels et des équipements utilisés par le Fournisseur, celui-ci n'encourt aucune responsabilité en cas d'omissions, d'interruptions, de retards, d'erreurs ou de défectuosités de transmission ou de pannes du Service.

Le Fournisseur n'est pas responsable envers le Client de tout acte ou omission d'un télécommunicateur dont les installations servent à établir des liens avec des points qu'il ne dessert pas directement.

Le Fournisseur ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès ou des ralentissements du réseau dont il n'est pas propriétaire.

La responsabilité du Fournisseur ne peut être engagée si le Service est indisponible pour des raisons de force majeure, telles que la défaillance du réseau public d'électricité ou des télécommunications, grèves, tempêtes, guerres, tremblements de terre, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le Fournisseur, ni en cas d'arrêt pour interventions techniques de maintenance sur ses équipements.

De plus, le Fournisseur ne peut être tenu responsable envers le Client et de ce fait, ce dernier le tient indemne des dommages et intérêts directs, indirects ou spéciaux, y compris la perte de revenu ou de bénéfice, l'impossibilité de réaliser les économies prévues ou une réclamation faite contre lui par une tierce partie, découlant de l'inexécution des obligations du Fournisseur aux termes de la Convention, que ce soit par négligence ou autrement.

14. Aucune responsabilité sur le contenu

Le Fournisseur n'est aucunement responsable du contenu, des produits et des services (le « Contenu ») accessibles sur Internet avec le Service ou par l'intermédiaire de celui-ci. Malgré que le Contenu puisse être offensant ou choquant ou non conforme aux lois applicables, le Fournisseur n'exerce aucune censure ou surveillance sur celui-ci. Lorsque le Client accède au Service, il convient que le Contenu peut être entreposé dans des mémoires cachés à divers emplacements de transit sur Internet. Le Client accepte l'entière responsabilité des risques inhérents à l'accès au

Contenu et à son utilisation ainsi qu'à l'utilisation d'Internet. Le Fournisseur décline toute responsabilité à l'égard des réclamations ou des pertes découlant de l'accès à ce Contenu ou de son utilisation.

15. Utilisation du Service

En utilisant le Service, le Client convient de :

- Assumer l'entière responsabilité de l'utilisation du Service faite par lui ou par tout autre utilisateur de sa connexion. Conséquemment, il reconnaît avoir la responsabilité d'assurer la protection de ses mots de passe et de mettre en place les contraintes matérielles et techniques pour empêcher l'utilisation irrégulière de sa connexion, pour en assurer une surveillance et pour protéger son système informatique contre la corruption ou les utilisations non autorisées.
- Ne pas utiliser les applications Internet avec l'intention de simuler des activités sur le réseau afin d'éviter l'interruption de la session.
- Ne pas utiliser son abonnement au Service pour des opérations automatisées sans surveillance.
- Ne pas utiliser le Service pour diffuser des données de tout type (tel un serveur FTP, un serveur Web, un serveur de courrier électronique ou autre serveur) vers le réseau Internet, à moins que le Fournisseur y ait préalablement consenti.

16. Revente ou distribution interdite

Il est strictement défendu au Client de revendre ou de redistribuer le Service ou tout autre élément du Service à quelque fin que ce soit. Toute transgression de cette interdiction entraînera la résiliation immédiate de son abonnement au Service.

17. Service de support technique

Sous réserve des exclusions mentionnées ci-bas, le Service comprend un support technique par téléphone offert au numéro sans frais 1 877 293-4800.

Les requêtes ci-après décrites sont exclues du service de support technique :

- une requête pour des équipements ne rencontrant pas les normes minimales du Fournisseur;
- une demande pour une application autre que celle incluse dans le Service;
- les problèmes de réseau interne du Client.

18. Tarification

Le Service est offert moyennant le paiement de frais d'installation, si applicables, de frais mensuels périodiques ou de tous autres frais associés à l'utilisation du Service qui ont été communiqués au Client au moment de son abonnement, auxquels s'ajoutent les taxes applicables. Le Fournisseur peut en tout temps modifier ses frais.

Tout changement à l'abonnement au Service s'applique à compter de la date de mise en service de celui-ci.

Les frais facturés sont payables dans les vingt (20) jours de la date de l'envoi de la facture. Tout retard dans le paiement des frais facturés porte intérêt. Celui-ci est établi selon le taux préférentiel de l'institution financière du Fournisseur plus sept pour cent (7 %).

19. Facturation électronique

Le Fournisseur se réserve le droit de produire et d'acheminer au Client une facture électronique. Conséquemment, le Client renonce à toute version papier desdites factures et s'engage à posséder l'équipement et les logiciels informatiques requis pour les recevoir et être en mesure de les consulter.

De plus, le Client convient et accepte de payer sa facture au moyen d'un paiement mensuel préautorisé auprès de son institution financière. Pour ce faire, il s'engage à communiquer et à transmettre au Fournisseur tous les renseignements requis.

20. Résiliation

Si le Client désire résilier la Convention, il doit en aviser le Fournisseur.

Dans le cas où le Client a un contrat à durée fixe et qu'il désire le résilier avant la fin de son terme, il est tenu de payer au Fournisseur tous les frais dus à la date de l'avis de résiliation et de lui verser un dédommagement égal à cinquante pour cent (50 %)

des frais mensuels de base restant à payer d'ici à la fin de la Convention si elle n'avait pas été résiliée.

D'autre part, le Fournisseur peut, sans avis, mettre fin à l'abonnement du Client dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Il lui est impossible d'obtenir le paiement du Service à la date d'échéance;
- Les renseignements relatifs au crédit du Client sont invalides;
- Le Client est en défaut de respecter l'une ou l'autre des dispositions des présentes;
- Le Client s'est prévalu de l'une ou l'autre des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou a reconnu son insolvabilité de tout autre manière;
- Le Client utilise le Service d'une façon telle qu'il nuit aux autres clients du Fournisseur;
- Le Client fait un usage abusif du réseau ou contrevient aux politiques d'utilisation de la Convention ou utilise le Service pour mener des activités illégales qui pourraient avoir un effet préjudiciable pour le Fournisseur ou pour sa clientèle.

À la résiliation de la Convention, toutes les adresses IP, toutes les adresses de courrier électronique et tous les espaces disque qui ont été fournis au Client pour ses pages personnelles sont automatiquement hors service.

21. Garanties et responsabilités

Le Service et les produits offerts par le Fournisseur sont fournis tels quels là où la technologie le permet, sans aucune garantie ni condition.

22. Sécurité

Le Fournisseur ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque fichier corrompu pouvant nuire à l'utilisation du Service par le Client. Il appartient au Client de protéger son système par des moyens appropriés, tels des logiciels disponibles sur le marché, contre le vol, l'utilisation non autorisée ou la corruption. Tout préjudice causé au réseau par le défaut du Client de sécuriser convenablement le système pourra entraîner la résiliation immédiate de son abonnement au Service. Le Fournisseur ne peut assurer ni garantir la confidentialité aux utilisateurs du Service. Il est donc recommandé de ne pas utiliser le Service pour la transmission de données confidentielles. Une telle utilisation demeure l'entière responsabilité du Client, et le Fournisseur, ses agents autorisés et ses mandataires sont déchargés de toute responsabilité à cet égard.

23. Confidentialité

Le Client s'engage à transmettre au Fournisseur des renseignements confidentiels complets et exacts le concernant. De plus, il s'engage à aviser le Fournisseur sans délai de tout changement survenu à ceux-ci.

Le Client doit prendre connaissance du Code de protection de la vie privée adopté par le Fournisseur. Ce code fait partie intégrante de la Convention et est reproduit sur notre site : www.sogetel.com.

24. Ce que le Client doit savoir

Les courriers électroniques peuvent être interceptés et lus par des tiers à l'insu du Client. Une personne ayant accès à Internet peut causer du tort, engager des frais et contracter des obligations alors qu'elle est reliée au réseau. Toutes ces questions relèvent de la responsabilité du Client. Le Fournisseur n'est pas tenu de surveiller le Service. Le Client convient toutefois que le Fournisseur peut, à l'occasion, surveiller le Service électroniquement et divulguer les renseignements nécessaires pour se conformer à une loi, à un règlement ou à une demande du gouvernement et ce, de n'importe quelle juridiction compétente, pour exploiter le Service, pour se protéger ou protéger des tiers.

25. Indemnité

Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de libérer le Fournisseur de toutes responsabilités, coûts et dépenses, incluant des frais raisonnables d'avocat, liés à une violation des présentes, par lui ou par tout usager, ou en rapport avec l'utilisation du Service ou du réseau Internet.

26. Marque de commerce

Les logos et les icônes identifiant les services du Fournisseur, mentionnés ici ou ailleurs, sont des marques déposées de ce dernier. Tous les autres produits, marques ou dénominations sociales mentionnées ici ou sur d'autres sites Internet sont des marques de commerce appartenant à leurs propriétaires. Le Fournisseur rappelle au Client qu'il est strictement interdit d'utiliser une marque de commerce sans avoir préalablement obtenu du propriétaire, une autorisation écrite en ce sens.

27. Maintien des dispositions

Le défaut par le Fournisseur de faire respecter l'une des dispositions de la Convention ou le fait de ne pas insister sur leur stricte observance ne constitue pas une renonciation à ces dispositions, lesquelles demeurent toujours en vigueur.

28. Amendement

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier, sans préavis, les termes et conditions de la Convention ainsi que les tarifs applicables. Ces modifications sont opposables au Client dès qu'elles lui sont communiquées et ce dernier s'engage à les respecter. Si le Client ne désire pas être lié par ces changements, il ne doit pas utiliser le Service et doit aviser le Fournisseur de son intention de résilier la Convention et de se conformer aux conditions mentionnées au paragraphe 22.

29. Préséance

En cas d'incompatibilité entre les termes et conditions de la Convention, le formulaire *Entente de service Internet* et ceux qui sont indiqués sur notre site à l'adresse www.sogetel.com, ce sont ces derniers qui l'emportent, suivi du formulaire intitulé *Entente de service Internet*. Cette préséance ne s'applique qu'à l'égard de ce qui est incompatible seulement.

30. Divisibilité

Si l'une ou plusieurs des dispositions de la Convention, pour quelque raison que ce soit, déclarées invalides, illégales ou inexécutaires à quelque égard que ce soit, cela n'a aucun effet sur les autres dispositions des présentes et la Convention est interprétée comme si cette disposition invalide, illégale ou inexécutoire n'en avait jamais fait partie.

31. Juridiction

La Convention et son interprétation sont régies par les lois en vigueur dans la province de Québec. Cependant, certains services peuvent être fournis par un tiers fournisseur situé à l'extérieur de la province et de ce fait, votre utilisation de ces services peut être soumise aux lois régissant ce tiers fournisseur.

32. Déclaration du Client

Le Client reconnaît avoir eu le temps nécessaire pour prendre connaissance de la Convention, pour poser toute question jugée pertinente et pour vérifier l'étendue de ses droits et obligations. En conséquence, il comprend la nature et l'étendue de ses droits et de ses obligations aux termes des présentes et déclare les accepter sans restriction.

33. Service à la clientèle

Pour de plus amples renseignements concernant cette Convention de service ou pour toutes autres questions, le Client peut adresser ses demandes au Service à la clientèle de Sogetel, par courrier à l'adresse suivante : **111, rue du 12-Novembre à Nicolet (Québec) J3T 1S3**; par courrier électronique à : info@sogetel.com ; par téléphone en composant sans frais le **1 866 SOGETEL (764-3835)** ou par télécopieur, au **1 866 593-6120**.